Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

1849e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 24 septembre 1970, à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (*suite*)

Discours de M. Al-Jaber (Koweit) 1
Discours de M. Hunlede (Togo) 4
Discours de M. Çağlayangil (Turquie) 7
Discours de M. Camacho Omiste (Bolivie) 12
Intervention du représentant de Chypre 17

Président : M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. AL-JABER (Koweït) [*interprétation de l'anglais*[1]]: Vous élire, Monsieur, au poste élevé de Président de l'Assemblée générale à la présente session c'était, en quelque sorte, consacrer les principes qui devraient prévaloir dans notre monde troublé. Mon gouvernement se félicite de ce choix heureux qui, il en est convaincu, facilitera immensément nos travaux grâce à votre longue expérience des affaires des Nations Unies, votre réputation sans égale sur la scène in, ationale et vos talents exceptionnels.

2. Nous célébrons, à la présente session, le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, qui ont été créées pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, réaffirmer notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, et établir des conditions de justice dans un monde déchiré et divisé, où le droit des peuples à vivre et à survivre est constamment violé tandis que s'accumulent les armes de destruction massive.

3. Cette triste situation est due essentiellement au fait que l'on ne respecte pas les buts et principes des Nations Unies et que l'on méprise les résolutions de l'Organisation. Ainsi les Nations Unies ont été privées de toute efficacité et transformées en un organe impuissant, témoin passif du déplorable déroulement des événements mondiaux, incapable de jouer le rôle qui lui a été dévolu dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

4. Koweït a toujours exprimé sa foi profonde dans les buts et principes de la Charte. Tout en réaffirmant cette foi, il en appelle à la communauté internationale pour qu'à la présente session, elle recherche les moyens les plus efficaces de développer et de renforcer les rouages de l'Organisation des Nations Unies.

[1] L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de son discours a été communiquée par la délégation.

5. Après ces observations d'ordre général touchant les Nations Unies, je vais examiner brièvement le rôle qu'a joué et qu'est appelée à jouer notre Organisation eu égard aux crises complexes qui sévissent dans notre région et se compliquent de jour en jour.

6. Un regard objectif sur l'histoire du Moyen-Orient au cours du dernier quart de siècle ne peut que nous amener à cette conclusion inéluctable: les Nations Unies sont responsables, au premier chef, de la situation à la base des explosions successives qui se sont produites dans la région, comme elles sont responsables de l'aggravation de cette situation et de l'impossibilité où nous nous sommes trouvés jusqu'ici de parvenir à des solutions justes.

7. Cette responsabilité découle aussi bien des décisions prises par les Nations Unies que de leur inaction.

8. Au début, ce sont les décisions prises par les Nations Unies, au mépris à la fois des principes de la Charte et des limitations statutairement imposées à leurs pouvoirs, qui ont créé une situation telle qu'elle devait bientôt engendrer des tensions perpétuelles et des conflits toujours plus graves. Car force est de reconnaître que la recommandation formulée il y a 23 ans par l'Assemblée générale de partager la Palestine [*résolution 181 (II)*], malgré l'opposition de ses habitants autochtones et légitimes, et d'y créer une entité politique réservée à des étrangers et fondée sur la ségrégation et l'exclusivisme raciaux, a été la cause initiale des troubles persistants de notre région.

9. Cette décision initiale a été suivie d'inaction de la part des Nations Unies. Celles-ci n'ont pas adopté les mesures correctives nécessaires, même quand la Charte l'exigeait et qu'il était de leur compétence de les prendre. Pareille carence a provoqué un état de tension continu et donné naissance à des conflits en escalade. Ainsi, les Nations Unies n'ont pas réagi de façon décisive lorsque le corps raciste étranger implanté en Palestine entreprit de déplacer la population autochtone pour prendre possession de ses biens privés et publics. Les Nations Unies ne sont pas intervenues pour assurer la mise en œuvre de leurs résolutions successives exigeant le rapatriement des Palestiniens déplacés. Elles ne sont pas intervenues non plus lorsque le corps étranger abrogea les accords d'armistice qu'il avait signés avec les Etats arabes voisins. Et elles ne sont pas intervenues lorsque ce corps étranger a étendu par la force des armes, en doublant et en redoublant la superficie, les territoires dont il s'était emparé à l'origine.

10. Si les Nations Unies avaient agi en sens contraire, si elles s'étaient gardé de prendre ces mesures initiales qu'elles n'étaient pas habilitées à prendre, et si elles avaient résolument appliqué des mesures préventives ou correctives lorsque celles-ci étaient à la fois justes et obligatoires, le Moyen-

Orient n'aurait pas connu l'angoisse et les bouleversements dont il souffre aujourd'hui. En fait, le monde entier se serait vu épargner l'angoisse de ces convulsions périodiques qui, à plusieurs reprises au cours du dernier quart de siècle, l'ont amené, comme elles l'amènent aujourd'hui encore, au bord d'un danger sans précédent. Et, surtout, une génération entière d'Arabes innocents se seraient vu épargner la tragédie de naître, de grandir et d'arriver à l'âge adulte sous le signe de l'injustice et de la misère, avec tout ce que cela comporte d'amertume, de désespoir et de révolte, et de devoir emprunter la voie de la violence ascendante pour recouvrer des droits perdus.

11. Voilà la première leçon à tirer d'une analyse objective de l'effet conjugué de l'action et de l'inaction des Nations Unies, qui n'ont fait qu'exacerber les problèmes au Moyen-Orient. Cette première leçon concerne le passé; la seconde intéresse l'avenir.

12. Les Nations Unies, tous les Etats Membres, ont le devoir de mettre un terme aux souffrances dont l'Organisation a été la cause première, de régler de façon équitable les conflits qui en ont résulté et de paver la voie à un avenir sûr et heureux pour la région.

13. Si les Nations Unies sont vraiment résolues à s'acquitter de cette responsabilité fidèlement et efficacement, elles devront le faire à partir de quatre éléments essentiels.

14. Premièrement, ne plus tolérer de violations du droit international ou des principes de la Charte. Ceux qui dans le passé se sont rendus coupables de telles violations ne se verront pas autorisés à continuer à en tirer bénéfice.

15. Deuxièmement, reconnaître qu'aucun système acceptable, sûr et durable, ne saurait être établi sur la base de ces décisions erronées qui, jusqu'ici, n'ont suscité qu'injustice, haine et bouleversements profonds.

16. Troisièmement, admettre qu'aucune solution ne pourra être trouvée aux crises actuelles tant que l'on continuera à ignorer la victime première, celle qui, jusqu'ici, a payé le prix le plus fort pour les erreurs d'autrui. J'entends: le peuple palestinien, dont la majorité a été déplacée, dont la patrie est occupée, qui s'est vu dépouillé de sa richesse nationale et bafoué dans sa dignité.

17. Quatrièmement, ne pas attendre de ce peuple qu'il accepte comme un fait accompli une situation qui a été imposée par la force sur sa propre terre, aux dépens de ses droits et de ses aspirations légitimes. Pas plus que l'on ne saurait lui demander d'accepter ce fait accompli, on ne saurait lui demander de donner sa bénédiction, à toute solution des problèmes actuels qui se fonderait sur la continuation de son exil et du déni de ses droits naturels. L'Assemblée générale qui, lors de sa dernière session, a décidé à juste titre de réaffirmer "les droits inaliénables du peuple de la Palestine" [*résolution 2535 B (XXIV)*], ne doit pas tolérer que cette déclaration – comme toutes les autres résolutions relatives au peuple palestinien – reste lettre morte.

18. De ces quatre éléments fondamentaux se dégage un principe qui devrait guider les Nations Unies dans leurs efforts en vue de résoudre la crise du Moyen-Orient.

19. L'on ne saurait espérer atteindre cet objectif au moyen d'une solution unique et globale prétendant résoudre d'un seul coup tous les aspects du problème, ou d'un "package deal" dont tous les éléments devraient être mis à exécution simultanément et du jour au lendemain. Le seul moyen d'accomplir quelque progrès, c'est de chercher à identifier la cause profonde du problème ainsi que ses plus importantes ramifications, et de les régler à la lumière des principes de la Charte, créant ainsi un climat propice à de nouveaux progrès vers la solution des problèmes non encore résolus.

20. Deux éléments du problème envisagé devraient se voir accorder une priorité absolue. Je songe à l'occupation israélienne des territoires appartenant aux Etats arabes Membres de l'Organisation des Nations Unies, et je songe également à la dispersion des Palestiniens déplacés qui se sont vu interdire le chemin du retour vers leur patrie et leur foyer.

21. Les Nations Unies n'ont pas le droit d'adopter à l'égard de l'une ou l'autre de ces questions une position qui ne serait pas celle que prescrit la Charte et qui a été énoncée à maintes reprises par les organes compétents des Nations Unies dans des résolutions formelles. La seule solution aux problèmes d'occupation militaire est le retrait des troupes d'occupation. La seule solution aux problèmes des population déplacées, c'est leur rapatriement, c'est-à-dire leur retour dans leur foyer, la possibilité de reprendre une vie normale chez eux, dans la dignité, et d'exercer pleinement sur leur propre sol leur droit naturel à l'autodétermination.

22. Lorsque les Nations Unies seront décidées à respecter fidèlement les principes de la Charte à l'égard de ces deux questions, et lorsque cela aura été réalisé, il sera possible d'espérer pouvoir éliminer peu à peu les obstacles qui s'opposent encore à l'établissement d'une paix juste.

23. J'ai parlé jusqu'ici des responsabilités incombant à l'Organisation des Nations Unies et à chacun de ses Membres. Je dois ajouter un mot qui concerne plus particulièrement les grandes puissances. Les grandes puissances sont à la source du péché originel au Moyen-Orient et portent de ce fait une responsabilité particulière pour les conséquences qui en ont découlé. Mais en fait, elles visaient plus loin pour promouvoir leurs intérêts et réaliser leurs ambitions dans cette région du globe. Elles ont pu s'imaginer et peuvent continuer de s'imaginer que la liquidation du problème palestinien par la consécration du fait accompli, sans que soient redressés les torts commis et rétablis les droits de ceux qui s'en sont vu priver, pourrait provoquer un tel chaos et de tels troubles dans le monde arabe tout entier, que cela serait pour elles l'occasion rêvée de consolider leurs intérêts existants et de réaliser toutes leurs autres ambitions dans cette région.

24. Les grandes puissances espèrent exploiter la crise du monde arabe en Palestine en fomentant d'autres crises qui leur permettraient de briser la volonté arabe et d'exploiter les ressources du monde arabe sans craindre de résistance efficace.

25. De tels plans s'écraseront sur le rocher de la réalité. Le monde arabe est suffisamment conscient de l'existence de tels desseins et il est suffisamment résolu à sauvegarder la souveraineté et la dignité arabes pour déjouer ces desseins,

quels que puissent être les signes qui puissent faire croire que le chaos et le désordre vont certainement naître des tentatives faites pour imposer une solution injuste au problème palestinien.

26. Les grandes puissances s'apercevront que cette route vers le monde arabe n'est en fait qu'une ruelle sans issue. Elles comprendront que les intérêts légitimes de chacun seront mieux servis par une action tendant à assurer la stabilité par consentement mutuel, et qu'ils ne sauraient être servis par le chaos et les troubles. Quant aux ambitions illégitimes, qui ne sauraient recevoir le consentement des peuples arabes, elles ne sauraient être concrétisées par l'exploitation ou la fomentation de crises ou par le recours à la force à la suite de ces crises.

27. Le lit des mers et le fond des océans au-delà des limites de la juridiction nationale constituent un domaine plein de promesses car leurs vastes ressources vierges pourraient et devraient être utilisées pour combler l'écart qui sépare les pays en voie de développement des pays développés. Cela, cependant, ne pourra être réalisé que dans le cadre d'un régime juridique international fondé sur le principe que la zone et ses ressources constituent l'héritage commun de l'humanité, principe qui devrait être sanctionné par un traité international ayant un caractère universel.

28. Un tel régime demeurera à l'état d'abstraction s'il ne comporte un mécanisme international qui en fera partie intégrante et qui constituera sa branche exécutive. Le Gouvernement du Koweït a constamment affirmé que la zone et ses ressources devraient être placées sous la juridiction d'un mécanisme international, qui devrait être lui-même doté de pouvoirs très étendus lui permettant d'exercer tout à la fois des fonctions de contrôle et des fonctions opérationnelles. Ce mécanisme devrait jouer un rôle efficace en empêchant que les prix des ressources minérales sur les marchés mondiaux ne subissent de trop grandes fluctuations. C'est là un problème vital pour ceux des pays en voie de développement qui sont entièrement tributaires de la production de matières premières non renouvelables.

29. Il est extrêmement urgent et important qu'une déclaration de principe concernant le régime qui devra régir les zones allant au-delà des limites de la juridiction nationale soit proclamée aussitôt que possible.

30. En appuyant les dispositions de la résolution 2574 D (XXIV), mon gouvernement s'oppose à la création d'un régime intérimaire qui permettrait aux pays technologiquement avancés d'exploiter sans contrôle et en toute liberté la région qui se trouve au-delà des limites de la juridiction nationale.

31. Je voudrais également affirmer que mon gouvernement s'oppose à la notion de tutelle internationale qui serait exercée par les Etats côtiers sur une partie quelconque de la zone se trouvant au-delà des limites de la juridiction nationale. Cette façon de procéder n'aurait de tutelle que le nom, car son véritable but serait de faire des pays hautement développés les principaux bénéficiaires de l'exploitation d'une zone appartenant à l'humanité tout entière.

32. Mon pays, qui s'enorgueillit du rôle qu'il a joué en apportant une assistance effective au développement économique et social des pays en voie de développement frères et amis, attache une importance toute spéciale à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Bien que certains signes encourageants nous montrent que la stratégie va bientôt être lancée, nous avons cependant de graves appréhensions en constatant la réticence que manifestent la plupart des pays développés lorsqu'il s'agit de prendre de fermes engagements. Il ne suffit pas d'établir des objectifs très généraux. Nous devons également élaborer des principes directeurs et des programmes d'action. Les engagements devront donc être très précis et avoir un caractère obligatoire. Il faudra établir des délais pour la réalisation des objectifs. La stratégie devra mettre l'accent sur l'interdépendance qui caractérise l'économie du monde ainsi que sur la nécessité de ménager des possibilités égales à toutes les nations, et plus particulièrement aux pays en voie de développement.

33. Le but ultime de la stratégie devrait être de permettre aux pays en voie de développement de devenir indépendants du point de vue économique en leur permettant d'augmenter leurs recettes d'exportation et de diversifier leur économie intérieure. J'espère ardemment que la nouvelle stratégie sera un jalon annonçant l'avènement d'une nouvelle ère de coopération entre toutes les nations, quels que soient leurs systèmes économiques et sociaux.

34. Le problème essentiel qui se pose à nous au cours de la présente session consiste à trouver un moyen d'arracher les Nations Unies à l'apathie et à la stagnation dans lesquelles elles se trouvent actuellement, car nous ne saurions imaginer un monde privé d'un organisme international de ce genre. L'alternative ne pourrait être que l'anarchie et l'abus de pouvoirs qui menaceraient l'avenir de l'humanité.

35. Le recours à la force, à l'invasion, à l'occupation ou à l'annexation de territoires et à l'*apartheid* sont devenus des pratiques dangereuses dans le monde d'aujourd'hui. Ceux qui commettent ces crimes odieux croient maintenant qu'ils ont conquis le droit d'envahir et d'occuper les territoires d'autres Etats et de mettre le monde devant le fait accompli. Ils croient qu'ils sont libres de dicter les conditions à remplir avant d'abandonner une partie des territoires qu'ils occupent et dont ils se sont emparés par la force. Si nous ne collaborons pas tous pour renforcer le mécanisme des Nations Unies en lui donnant le pouvoir de prendre des mesures pour s'acquitter de ses responsabilités, l'humanité se trouvera devant un avenir bien sombre en vérité.

36. Il est essentiel que tous les Etats puissent devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies, conformément au principe de l'universalité, afin de renforcer l'Organisation mondiale, de sorte qu'elle puisse devenir un instrument efficace capable de maintenir la paix et la sécurité internationales, et de faire régner la justice dans le monde. Les nouveaux Membres devront accepter les obligations imposées par la Charte et contribuer à résoudre les problèmes mondiaux, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte. C'est pourquoi nous demandons que l'on admette la République populaire de Chine à l'ONU afin qu'elle puisse jouer un rôle efficace dans notre Organisation.

37. Nous demandons le retrait de toutes les troupes américaines et étrangères d'Indochine afin que tous les pays de cette région puissent exercer librement leur droit à l'autodétermination sans ingérence étrangère. Nous demandons aussi à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de se conformer aux résolutions imposant un embargo vers le Portugal et l'Afrique du Sud afin de mettre fin à l'*apartheid* en Afrique. Le Koweït agit ainsi conformément aux résolutions adoptées par la Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est tenue récemment en Zambie[2] et qui a chargé le président Kaunda de communiquer ses résolutions aux Nations Unies.

38. Le monde aspire ardemment à la paix, une paix fondée sur la justice, une paix fondée sur le droit, une paix fondée sur le droit des peuples à vivre dans la liberté et dans la dignité. Puisque, dans un mois exactement, nous allons célébrer le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, il serait peut-être opportun de proclamer que la "paix fondée sur la justice" sera le thème de nos discussions et que nous sommes décidés à nous y conformer. C'est de cette façon que nous rendrons le mieux hommage aux Nations Unies pour ce grand anniversaire.

39. M. HUNLEDE (Togo): Monsieur le Président, vous me permettrez tout d'abord d'exprimer à votre illustre prédécesseur, Mme Angie Brooks-Randolph, la grande satisfaction du Gouvernement togolais pour la manière heureuse dont elle s'est acquittée de son mandat. Par sa compétence, sa dignité et son charme, elle a fait honneur à l'Afrique en général et au pays frère, le Libéria, en particulier.

40. Je voudrais ensuite vous présenter à vous-même, Monsieur le Président, les plus cordiales félicitations du Gouvernement et de la délégation du Togo pour votre brillante élection au premier poste de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Les Etats ouest-européens ont fort bien fait de présenter au suffrage unanime de notre Assemblée la candidature d'un diplomate averti dont le père a eu à présider la dernière Assemblée de la Société des Nations. Nous sommes persuadés qu'à travers l'exemple de votre père et grâce à vos grandes qualités personnelles, vous vous acquitterez dignement des lourdes tâches qui vous ont été confiées.

41. Au moment où nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de notre Organisation, nous ne saurions laisser passer cette occasion sans manifester à l'adresse de notre Secrétaire général, U Thant, comme de ses prédécesseurs nos sentiments de sincère gratitude pour l'œuvre qu'ils ont accomplie avec dévouement et une totale abnégation afin que se réalisent les grandes et nobles aspirations contenues dans notre Charte.

42. Il y a 25 ans, les représentants de 51 pays, instruits des leçons des générations passées, adoptèrent la Charte des Nations Unies dont l'un des objectifs essentiels est de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

43. Il y a 10 ans, pour donner une signification concrète à ce principe sacré, l'Assemblée générale des Nations Unies a solennellement adopté la résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

44. Nous nous réjouissons et nous félicitons du fait que, grâce aux efforts combinés de notre Organisation et des peuples épris de paix et de justice, de nombreux pays d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Afrique ont accédé à la souveraineté internationale et sont devenus membres de la communauté des nations. Cependant, nous ne devons pas oublier qu'à l'heure actuelle des territoires demeurent encore sous le joug des régimes racistes et colonialistes de Lisbonne, Pretoria et Salisbury.

45. La question de la décolonisation des territoires sous domination portugaise constitue, pour l'Afrique, l'un des problèmes les plus préoccupants. Notre continent a été trop longtemps humilié par les exactions coloniales pour continuer d'accepter d'être subjugué et exploité davantage par un autre pays sous-développé. Le paradoxe même de la colonisation portugaise est que le Portugal n'a pas les moyens nécessaires pour soutenir sa guerre. Pourtant, aidé par certains pays complices qui se disent amis de l'Afrique, il ne cesse de semer la terreur, le vandalisme et la mort en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau).

46. Nous nous félicitons cependant du fait qu'une faible lueur commence à poindre dans la conscience d'une partie de l'opinion publique portugaise jusqu'à présent mal informée sur la question. En effet, faisant le procès de la politique du Gouvernement portugais en Afrique depuis 1930, le parti d'opposition, l'"Union démocratique" déclarait, en septembre 1969, que "le droit des communautés africaines à l'autodétermination est reconnu par toutes les autorités morales dans le monde et se trouve consigné dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans les encycliques papales".

M. Bohiadi (Tchad), vice-président, prend la présidence.

47. Toutefois, l'Afrique ne se laissera pas leurrer. Aussi poursuivra-t-elle sa lutte contre le colonialisme portugais partout où il se trouve, sous quelque forme qu'il puisse exister en Afrique. C'est pourquoi le Togo, s'associant à ceux qui ont participé en juin à la Conférence internationale de solidarité avec les peuples des colonies portugaises, réunie à Rome en juin dernier, lance un vibrant appel aux pays qui aident le Portugal dans sa guerre coloniale, afin qu'ils se désolidarisent de lui. Il fait sienne la résolution adoptée par la Conférence de Rome demandant que cesse le soutien de l'OTAN au Portugal, que cesse l'aide économique et militaire des pays amis du Portugal, qu'enfin les organisations internationales – et celle des Nations Unies en particulier – se décident résolument à isoler le Portugal tant que celui-ci méprisera les règles élémentaires des droits de l'homme et le principe fondamental de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, contenu dans la Charte.

48. Un autre problème des plus préoccupants pour les Africains est celui de l'Afrique du Sud. En effet, malgré les efforts louables et inlassables que les Nations Unies déploient, depuis un quart de siècle, pour donner à notre Organisation le caractère universel qui doit être le sien en œuvrant pour le rapprochement entre tous les peuples de la société internationale, sans distinction de race, de religion et de sexe, nous devons constater avec amertume et indignation que le fondement essentiel de la politique d'un des Membres de notre Organisation est l'*apartheid*.

[2]Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Lusaka (Zambie) du 8 au 10 septembre 1970.

49. Depuis 25 ans, l'Afrique du Sud, qui a érigé en principe de gouvernement l'odieuse pratique de la discrimination raciale, continue de narguer impunément l'Organisation des Nations Unies en faisant fi de ses multiples décisions. La politique raciste du Gouvernement de Pretoria, dont le fondement est la négation de la dignité de l'homme africain, est un grave défi lancé à notre Organisation, et tout particulièrement au continent africain.

50. Il est clair que ce mépris délibéré des principes élémentaires contenus dans notre Charte constitue une menace caractérisée à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi les grandes puissances, à qui incombe la responsabilité du maintien de la paix dans le monde, doivent enfin reconnaître la nécessité d'user de toutes les mesures, y compris les mesures coercitives prévues par la Charte, afin d'amener l'Afrique du Sud à respecter ses obligations à l'égard de la communauté internationale.

51. S'opposer à des sanctions contre le Gouvernement de Pretoria parce qu'elles imposeraient à l'ONU des charges qu'elle ne peut pas assumer est un faux problème et un abandon de ses responsabilités.

52. Se résigner à une position négative, parce qu'il n'est pas démontré que l'application au Gouvernement de Pretoria des mesures coercitives prévues au Chapitre VII de la Charte inciterait ce gouvernement à renoncer à l'*apartheid*, est une attitude dangereusement complice qui ne peut qu'encourager les impénitents racistes d'Afrique du Sud à persévérer dans leur dessein inhumain.

53. C'est ainsi qu'il convient du reste de rappeler, pour s'en convaincre, l'annexion pure et simple par l'Afrique du Sud du territoire international de la Namibie et son refus persistant de retirer son administration de ce pays, malgré les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

54. La triste expérience de l'Afrique du Sud est dangereusement suivie par le régime illégal de Salisbury. En effet, encouragé par l'exemple de son voisin et rassuré par la présence des forces armées de ce dernier sur son territoire, le régime rebelle de la minorité raciste de la Rhodésie adopte de nouvelles mesures en vue de renforcer sa position et d'opprimer davantage la majorité africaine, en violation flagrante de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

55. Mon gouvernement en appelle solennellement aux Etats Membres conscients du grave danger que fait courir à notre Organisation le racisme intégral des autorités de Lisbonne, de Pretoria et de Salisbury. Il déplore la complicité des Etats qui, au mépris de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, continuent d'entretenir des relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Il dénonce la fourniture d'armes par certains Etats Membres à ce pays raciste qui les utilise contre d'innocentes populations dont le seul crime est de lutter pour leur liberté. Il est temps que notre communauté se décide à prendre toutes ses responsabilités afin que les tenants de l'*apartheid* comprennent qu'ils ne peuvent plus impunément commettre des crimes "au nom de la loi".

56. Je crois pouvoir dire cependant que l'Afrique indépendante est prête à accueillir avec satisfaction l'avènement en Afrique australe d'une communauté multiraciale basée sur la liberté et l'égalité. C'est pourquoi nous demandons, conformément au Manifeste de Lusaka[3], que l'occasion soit offerte aux peuples de ces Etats de collaborer en tant que citoyens égaux et de se donner les institutions et le système de gouvernement à l'ombre desquels, d'un commun accord, ils vivront et travailleront ensemble pour créer une société harmonieuse.

57. Un autre vieux problème, non moins préoccupant pour notre organisation, est celui de l'entrée de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Nous déplorons qu'un pays dont notre Organisation n'ignore pas les extraordinaires possibilités économiques et l'importance démographique n'ait pas encore pris sa juste place parmi nous. Toutefois, nous notons avec satisfaction les efforts de certains pays qui ne cessent d'œuvrer à la recherche d'une solution intermédiaire entre les différentes positions, qui, jusqu'à présent, se sont toujours affrontées au sein de notre Assemblée. Il ne fait aucun doute que le problème chinois a évolué sensiblement ces dernières années dans la voie d'un règlement souhaité depuis de nombreuses années.

58. Qu'il me soit permis de réaffirmer la position du Gouvernement togolais sur cette question. Selon nous, l'Organisation ne ferait que rendre justice à la Chine populaire en l'admettant en son sein, et c'est au nom de cette même justice que l'occasion devrait être donnée à la Chine nationaliste de continuer à siéger parmi nous.

59. Nous ne saurions non plus passer sous silence le douloureux problème vietnamien qui, depuis plusieurs années, préoccupe notre Organisation. Nous apprécions à sa juste valeur la décision américaine de retirer ses troupes du Viet-Nam du Sud et nous espérons que la reprise des négociations de Paris aboutira à un règlement de compromis satisfaisant pour toutes les parties en présence et débouchera sur une paix réelle dans cette région du monde où les populations civiles sont depuis si longtemps éprouvées.

60. Abordant le problème de la paix, nous devons noter avec regret que depuis que l'on discute du désarmement, aucun progrès notable n'a été accompli et que les pays possesseurs d'armes atomiques continuent, au mépris de la misère des pays sous-développés, à engloutir des sommes astronomiques dans la fabrication des engins destructeurs. Il serait cependant injuste de ne pas évoquer les efforts entrepris dans le sens du désarmement par les uns et les autres, en l'occurrence les rencontres américano-soviétiques d'Helsinki (décembre 1969) et de Vienne (avril 1970). Nous nous tournons vers les pays possesseurs de ces armes de destruction massive avec une certaine inquiétude, mais aussi avec un certain espoir: celui de voir aboutir dans un proche avenir les négociations sur un désarmement complet et effectif, élargi à tous les pays détenteurs de l'arme atomique.

61. Le cessez-le-feu qui vient de s'instaurer au Moyen-Orient ne doit pas nous faire oublier la complexité du conflit israélo-arabe.

[3] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

62. Mon gouvernement a toujours pensé qu'il ne pouvait y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient sans l'application effective, par les deux parties, de la résolution [*242 (1967)*] du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967. La constance dans la position de mon gouvernement à l'égard de cette question m'amène à déclarer que nous appuyons la dernière proposition de paix américaine, je veux dire le plan Rogers qui, comme vous le savez, n'est pas différent de la résolution du 22 novembre 1967, tous deux visant le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés au cours du récent conflit et la reconnaissance du droit à l'existence de tous les pays de la région. Certes, on peut reprocher au plan Rogers de n'avoir pas abordé expressément le problème palestinien. Cependant, il constitue, nous semble-t-il, un pas en direction du règlement du conflit. C'est pourquoi nous invitons Israël et les Etats arabes à procéder à une appréciation réaliste de la situation et à accepter ce plan.

63. La répétition, ces derniers temps, des actes de détournement d'aéronefs civils en vol et le danger qui en résulte pour la vie des passagers m'amènent à réaffirmer la position du Gouvernement togolais sur la question. Nous condamnons ces actes indignes en tant que moyens de défense d'une cause, quelle qu'elle soit. Nous pensons que les Etats devraient rapidement prendre des mesures d'application de la résolution 2551 (XXIV) de l'Assemblée générale.

64. Par ailleurs, l'on sait quel intérêt particulier mon gouvernement attache au problème allemand. Les liens historiques d'amitié qui unissent nos deux pays sont pour le peuple togolais une raison de partager la douleur du peuple allemand divisé. C'est donc à juste titre que le Togo se félicite de l'évolution des rapports Bonn-Berlin-Est, d'une part, Bonn-Moscou, d'autre part. Nous saluons notamment les contacts entre les deux parties de l'Allemagne et la conclusion récente, à Moscou, d'un traité de non-recours à la force et de coopération entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne[4]. Notre vœu le plus cher, c'est de voir les négociations en cours aboutir à l'autodétermination du peuple allemand tout entier.

65. A la veille de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, mais aussi à l'occasion de la dixième année d'indépendance de mon pays, j'aimerais évoquer les problèmes économiques qui nous préoccupent, et plus précisément celui de l'écart grandissant qui existe entre les économies des pays industrialisés et celles des pays en voie de développement.

66. L'Article 55 de notre Charte définit les objectifs de base de la coopération économique internationale en stipulant clairement que les Nations Unies favoriseront, entre autres, le relèvement des niveaux de vie et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social.

67. Ces nobles objectifs ont amené, il y a 10 ans, notre Organisation à définir le cadre de travail de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, dont les résultats décevants ne peuvent nous laisser indifférents. En effet, dans le cadre de cette première décennie, chaque pays en voie de développement avait été requis de fixer son taux de croissance, en prenant pour objectif un taux minimum de croissance annuelle de 5 p. 100, celui-ci devant être atteint à la fin de la période de 10 ans.

68. Malheureusement, les réalisations d'ordre économique de la majorité des pays africains ont été bien décevantes au cours de la période envisagée.

69. Par ailleurs, nous devons constater, avec les responsables des instances économiques internationales, que l'objectif de 1 p. 100 du produit national brut des pays riches comme aide aux pays en voie de développement, qui avait été accepté lors de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement[5] et qui vient d'être approuvé par le Comité préparatoire de la deuxième Décennie, est loin d'être atteint. En effet, en 1969, les pays riches n'ont consacré au tiers monde que 0,72 p. 100 de leur revenu, contre 0,79 p. 100 en 1968. Le pourcentage du pays le plus riche du monde est même tombé de 0,66 à 0,49 p. 100. Nous déplorons sincèrement cette triste réalité. Par contre, le Togo se félicite de l'aide appréciable que lui apportent certains pays, notamment la France et l'Allemagne de l'Ouest.

70. Il convient dès lors de se pencher sur les causes de cet échec pour éviter que la deuxième Décennie ne subisse le même sort que la première. De multiples causes peuvent être décelées, mais la plus importante est sans conteste le caractère peu contraignant des résolutions et recommandations qui sont adoptées et qui ne sont malheureusement trop souvent qu'un catalogue de bonnes intentions. Les pays en voie de développement ont ainsi le sentiment que les pays développés, à qui incombe en partie la responsabilité du succès des mesures préconisées, manquent de volonté politique. Même au cas où celle-ci existe et – peut-on quelquefois penser – dans l'euphorie des débats, il convient de se demander si, à terme, le caractère peu contraignant des engagements pris ne contribue pas à l'émousser et à la contrarier.

71. Le succès de la deuxième Décennie dépendra surtout et avant tout du désir sincère d'aider efficacement au décollage des économies des pays en voie de développement, mais cela requiert également que l'on ne se contente pas uniquement de vagues recommandations. En ce qui concerne la question de la forme de ces engagements, si l'on désire que la deuxième Décennie soit plus heureuse que la première, il est indispensable que l'on formule des programmes d'action précis dans des secteurs déterminés, et des engagements bien définis devront être pris, qui peuvent concerner les secteurs intéressant les produits de base et les programmes de développement, notamment.

72. Perdre de vue que ces produits de base constituent les ressources essentielles des pays en voie de développement serait une grave lacune. Dans le cadre des mesures prévues pour la deuxième Décennie, les pays développés devraient s'engager à favoriser la conclusion d'accords internationaux sur les produits les plus importants. A ce sujet, mon pays se réjouit du succès de la Conférence des pays producteurs de cacao – qui s'est tenue à Lomé à la fin du mois de mars de cette année. Nous souhaitons vivement que les résultats concrets obtenus permettent aux pays consommateurs de se

[4] Traité signé le 12 août 1970.

[5] Session tenue à New Delhi du 1er février au 29 mars 1968.

rendre compte de notre ferme volonté d'aboutir à la signature d'un accord international sur ce produit.

73. Si des engagements précis doivent être pris dans le domaine commercial, en particulier dans celui des produits de base, il en est de même en ce qui concerne les programmes de développement, dont la réalisation permettra d'atteindre les objectifs de la deuxième Décennie. Des obligations déterminées devraient être souscrites par les pays développés. Bien que l'objectif de 1 p. 100 ne permette pas d'obtenir des résultats spectaculaires, il constitue un minimum.

74. Actuellement, les organismes dispensateurs de l'aide ne peuvent pas, faute de moyens, faire face à toutes les demandes de financement, souvent très justifiées, qui leur sont présentées. Ici encore, l'existence d'une volonté politique chez les pays développés doit permettre de dégager les moyens financiers adéquats.

75. Mais par-delà cette volonté politique et les obligations qui en découlent, il est nécessaire de mobiliser les opinions publiques de ces pays, qui ne comprennent pas toujours le sens de l'effort qui leur est demandé, de leur expliquer l'interdépendance des problèmes du monde actuel qui fait que la prospérité des pays aujourd'hui pauvres constitue pour les pays riches un moteur de développement soutenu et aussi un gage de paix internationale. Par là, il serait possible d'exorciser le démon du cartiérisme et d'informer plus complètement les opinions publiques trop longtemps abusées.

76. J'ai évoqué les problèmes de la deuxième Décennie et certaines des mesures les plus importantes qui nous paraissent nécessaires. Ces mesures auraient leur plein effet et permettraient aux pays riches de mieux remplir leurs engagements si des milliards de dollars n'étaient consacrés à des guerres ruineuses et stériles, et si les grands et les supergrands de ce monde n'étaient pas lancés dans la course folle aux armements, course d'autant plus démentielle qu'on nous dit que ces armes n'auront pas à servir. De nombreuses voix se sont élevées à cette tribune pour le déplorer, et il est temps que la course aux engins de mort cède le pas à celle au développement et à l'épanouissement des hommes. Cela n'est possible que si un esprit de solidarité planétaire anime et nourrit les peuples et les responsables des pays nantis.

77. Nous croyons précisément que la jeunesse actuelle, décidée à participer beaucoup plus aux activités de notre Organisation, peut être nourrie de cet esprit de solidarité et être amenée ainsi à jouer un rôle important dans le rapprochement des peuples et dans la promotion économique et sociale des pays du tiers monde. Aussi partageons-nous l'opinion de notre secrétaire général qui, ouvrant le Congrès mondial de la jeunesse[6] il y a quelque temps dans cette même salle, fit appel à la création et à la diffusion d'un nouveau patriotisme "exaltant l'humanité" afin, disait-il, de pouvoir répandre l'esprit dont nous avons désespérément besoin pour que nos institutions internationales puissent fonctionner.

78. Les jeunes du monde entier peuvent comprendre cet appel. Unis, ils peuvent représenter une force nouvelle. Mais c'est aussi à nous, responsables politiques, qu'il appartient de prendre des décisions courageuses et de montrer l'exemple en donnant aux jeunes les moyens matériels d'agir. Aussi mon gouvernement appuie-t-il entièrement l'idée de notre Secrétaire général tendant à la création d'un corps de jeunes volontaires des Nations Unies chargé de participer au développement économique et social des pays sous-développés. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour remercier les pays développés qui ont déjà créé des corps nationaux de jeunes volontaires en vue d'aider nos pays dans les domaines les plus divers.

79. Les problèmes que je viens d'évoquer sont intimement liés et m'amènent naturellement à parler de la faim dans le monde, ce fléau destructeur et aberrant dans notre siècle de sciences et de techniques avancées. Celui-ci est tellement grave dans certaines régions du monde qu'il devrait réveiller les consciences les plus égoïstes qui devraient savoir, en effet, que le déséquilibre des conditions économiques et sociales profite largement aux peuples des pays riches tandis qu'il pèse sur les populations les plus pauvres du globe. Avec le Directeur général de la FAO, nous estimons qu'il reste peu de temps pour changer d'attitude à l'égard des problèmes vitaux du tiers monde si nous voulons éviter un raz de marée d'une violence absolument irrésistible. D'après les estimations les plus raisonnables, la population totale du globe en l'an 2000 sera de 6 milliards d'habitants, dont 4 milliards pour le tiers monde. C'est la raison pour laquelle nous croyons fermement que notre chance de survie réside dans l'accroissement de l'assistance, des investissements de capitaux et dans le réexamen des termes de l'échange. L'action du Programme alimentaire mondial, pour non négligeable qu'elle soit, doit être renforcée de façon substantielle.

80. S'il est injuste de dire que le bilan des 25 années d'existence de notre Organisation est négatif, il faut convenir aussi que toutes les espérances de nos peuples n'ont pas été entièrement comblées. Des populations de notre globe sont encore déchirées par des guerres inutiles, soumises à des injustices abominables et opprimées par des pratiques inhumaines.

81. L'efficacité de notre Organisation dépend avant tout de l'autorité que les Etats Membres veulent bien lui conférer. Mais cette autorité exige que toutes les nations, petites ou grandes, placent leur foi dans l'Organisation. La solution de nos problèmes est à ce prix.

82. Qu'il me soit permis, en terminant, de proclamer ici, en ce début d'un nouveau quart de siècle de notre Organisation, que mon pays, ex-pupille des Nations Unies, entend contribuer de toutes ses forces, avec une foi renouvelée, à l'avènement d'une société nouvelle de paix, de justice et de progrès.

83. M. ÇAĞLAYANGIL (Turquie): Monsieur le Président, je voudrais, à mon tour, m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour présenter mes félicitations les plus chaleureuses à M. Hambro à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. L'unanimité avec laquelle le choix s'est porté sur son nom témoigne du grand prestige qu'il a su acquérir, au sein de l'Assemblée, par ses talents exceptionnels et ses qualités d'homme d'Etat et de science éminent. Son dévouement constant à la cause de la paix,

[6] Congrès réuni au Siège du 9 au 17 juillet 1970.

l'expérience de la diplomatie qui le caractérise et ses connaissances étendues en matière de droit international nous seront d'une aide précieuse au cours des délibérations de cette Assemblée. L'appui sans réserve de ma délégation dans sa tâche difficile lui est dès à présent acquis.

84. Qu'il me soit permis, à cette occasion, de rendre également hommage à notre Président sortant, Mme Angie Brooks-Randolph, qui a dirigé nos travaux lors de la dernière session avec l'expérience, la sagesse et le talent que nous lui connaissons.

85. Avant d'aborder les autres sujets de nos débats, je voudrais exprimer la satisfaction de mon gouvernement à propos de l'accession prochaine de Fidji au statut de Membre de l'Organisation des Nations Unies, car non seulement cette accession marquera une nouvelle étape dans le processus de décolonisation, mais aussi elle nous rapprochera un peu plus de l'objectif de l'universalité de notre Organisation.

86. La présente session marque une étape dans les annales des Nations Unies. Nous célébrons en effet, cette année, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre Organisation. L'étape à laquelle nous sommes parvenus nous fournit l'occasion de dresser le bilan de nos activités et de procéder à un examen de conscience afin d'en tirer des leçons utiles pour l'avenir.

87. Lorsque nous portons nos regards en arrière, le tableau qui se présente à nous comporte un très grand nombre de réalisations, mais aussi de graves lacunes. Cela est certes regrettable, mais il ne sert à rien de vouloir ignorer les réalités, même si elles nous obligent à faire des constatations peu agréables.

88. Nous savons tous que, depuis leur création, les Nations Unies n'ont pas toujours répondu à notre attente et rempli le rôle ambitieux qui leur avait été assigné par la Charte. Les crises innombrables qui, depuis un quart de siècle, ont secoué le monde et mis la paix en danger ont souvent trouvé leur solution en dehors du cadre des Nations Unies. Les grands défis de notre époque, comme la révolution scientifique et technique, le problème de la jeunesse de même que celui posé par l'écart grandissant entre les niveaux de développement des Etats Membres, sont insuffisamment reflétés dans le travail de l'Organisation.

89. Il serait injuste d'incriminer la Charte ou le manque de moyens matériels adéquats pour cet état de choses. Cela est dû peut-être à l'excès d'optimisme qui a marqué les premières années des Nations Unies. L'efficacité de l'Organisation ne peut être en effet que le résultat de la volonté commune de ses Membres; or, dans le monde tel qu'il est, l'intérêt général continue souvent d'être subordonné à des intérêts égoïstes et des habitudes millénaires ne sauraient être éliminées en l'espace de 25 ans.

90. C'est cela plutôt qu'autre chose qui empêche notre Organisation d'agir avec l'efficacité et le dynamisme qui seraient souhaitables. Dans ces conditions, il serait plus équitable de se demander par quel miracle les Nations Unies, en l'espace de 25 ans, ont pu accomplir dans tant de domaines une œuvre si considérable. Les réalisations à inscrire à leur actif sont en effet nombreuses et variées. Une multitude de conflits ont pu être réglés grâce à la médiation des Nations Unies et aux efforts du Secrétaire général ou de ses représentants. Un énorme travail en profondeur dont bénéficieront les générations futures a été accompli par les institutions spécialisées dans des domaines aussi divers que la santé, l'enseignement, l'agriculture, la science et la formation de spécialistes.

91. Les accords internationaux qui ont vu le jour sous les auspices de l'Organisation ou sur son initiative se chiffrent par centaines, de même que nous lui devons en grande partie la législation concernant les droits de l'homme.

92. Si, en dépit de tout cela, les Nations Unies continuent de faire l'objet de critiques, c'est que leur création avait suscité les plus grands espoirs. Ceux qui ont conçu la Charte se sont inspirés du noble idéal d'un monde meilleur, libéré de la peur, de la faim, de la maladie, un monde pacifique où tous les pays auraient la possibilité de consacrer leurs énergies au développement économique, social et culturel de leurs peuples, dans un climat de stabilité et de bien-être. Nous en sommes encore loin.

93. Pour être à la hauteur d'une telle entreprise, je crois qu'il importe avant tout de préserver l'autorité morale et le prestige des Nations Unies. C'est là un point capital, car plus l'autorité morale des Nations Unies sera grande, mieux elles seront à même d'exercer une influence salutaire sur ceux qui seraient tentés de violer les principes de la Charte.

94. Malheureusement, dans l'état actuel des mœurs internationales, il ne suffit pas de prêcher le respect des principes; on doit aussi savoir les faire respecter par des mesures concrètes. La Charte nous donne un certain nombre de moyens de le faire; ce qui a manqué jusqu'à présent, c'est surtout la volonté de les appliquer.

95. Telle me paraît être, à la lumière des expériences du passé, la leçon principale qu'il faut tirer en ce vingt-cinquième anniversaire.

96. Une question importante inscrite à l'ordre du jour de la vingt-cinquième session concerne l'étude des mesures visant au renforcement de la sécurité internationale. Il s'agit là d'un problème aux aspects multiples qu'il convient d'envisager à la fois d'un point de vue global et du point de vue des mesures pratiques.

97. En ce qui concerne le premier aspect, nous devons d'abord essayer de déterminer quels sont les facteurs de base qui mettent en danger la paix et la stabilité internationales. Parmi les facteurs d'ordre moral, ce sont les ambitions politiques, les idéologies contradictoires et les tendances à l'hégémonie qui continuent d'être les sources primordiales de tension. Sans vouloir être pessimiste, je crois que leur élimination ne pourra se faire que graduellement, au fur et à mesure du renforcement de l'efficacité et de l'autorité de notre Organisation. Quant au principal facteur matériel, c'est celui de l'écart grandissant entre le niveau de développement des sociétés industrialisées et celui des autres pays. Si cette différence pouvait être, sinon éliminée, du moins réduite à des dimensions tolérables, la paix et la stabilité internationales seraient certainement renforcées.

98. En ce qui concerne les mesures pratiques, il convient d'abord de noter que les Nations Unies disposent théoriquement d'un ensemble de mesures très efficaces, mais celles-ci n'ont pas été appliquées jusqu'à présent à l'échelle souhaitable. Bien que les obstacles s'opposant à leur application soient réels, les moyens de traduire ces mesures dans la pratique devraient être sérieusement étudiés. Un domaine qui offre à cet égard des possibilités intéressantes est celui des opérations de maintien de la paix. Si une solution pouvait être apportée aux difficultés qui empêchent un accord de se réaliser, un grand pas serait franchi dans cette direction.

99. On pourrait enfin envisager des réformes de structure, mais c'est une entreprise délicate qui demande de la prudence et de l'imagination, car le problème est de trouver une formule acceptable qui permette aux Nations Unies d'agir efficacement sans porter atteinte à leur caractère d'association libre de nations souveraines et égales en droit. Dans l'état actuel des choses, il me paraît plus sage de concentrer nos efforts en priorité sur la pleine application des dispositions de la Charte. Celle-ci contient une ample réserve de moyens qui peuvent en faire un instrument hautement efficace pour la préservation de la paix, à la condition d'y mettre de la bonne volonté.

100. Un autre sujet qui relève directement du maintien et du renforcement de la sécurité est le problème du désarmement. Nous applaudissons de tout cœur à l'heureuse initiative de l'Assemblée générale [*résolution 2602 (XXIV)*] de déclarer les années 1970 Décennie du désarmement. Ce problème, qui intéresse l'avenir même de l'humanité, se trouve au centre de nos préoccupations depuis de très longues années. C'est un domaine où les négociations ont de tout temps été particulièrement lentes et difficiles. Il est néanmoins possible de dire que récemment, certains progrès ont pu être enregistrés.

101. L'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*] représente, en effet, une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire. Nous espérons que les efforts accrus visant à interdire l'emploi des armes chimiques et biologiques ou le dépôt d'armes de destruction massive sur le lit des mers et des océans permettront, de même, d'aboutir à un résultat positif. La meilleure garantie de succès de ces efforts réside dans l'intérêt constant et la participation active de l'Assemblée générale.

102. Les négociations qui se poursuivent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques ouvrent, de leur côté, des perspectives nouvelles dans un domaine d'importance vitale pour la sécurité de tous les pays du monde. Si un accord, fût-il même partiel, pouvait être conclu, les chances de mettre fin à la course insensée aux armements seraient certainement facilitées. Cependant, un chemin long et ardu reste à parcourir pour arriver à un désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Je formule le vœu que la décennie qui commence soit, à cet égard, plus fructueuse que celles qui l'ont précédée.

103. Je voudrais maintenant exposer les vues de mon gouvernement sur les différents problèmes qui continuent d'occuper la scène internationale.

104. Une fois encore, la crise du Moyen-Orient vient en tête des problèmes préoccupants et constitue le principal foyer de tension mettant en danger la paix et la stabilité. Il y a deux mois de cela, au moment où les plus sombres perspectives étaient à craindre, le plan de paix américain est venu ranimer les espoirs en un règlement pacifique du conflit. L'acceptation du cessez-le-feu, dans le cadre de ce plan, par les pays les plus directement intéressés, a arrêté une escalade militaire inquiétante et permis la reprise de la mission Jarring. Il faut dire que les efforts conjugués des Etats-Unis et de l'Union soviétique en vue de trouver une solution pacifique au conflit, de même que les concertations à quatre poursuivies sous l'égide des Nations Unies, ont contribué, dans une mesure appréciable, à obtenir ce résultat. Pour la réussite de ces efforts de paix, la condition primordiale est de maintenir et d'observer le cessez-le-feu. Il importe en effet que, dans la phase délicate actuelle, les parties s'abstiennent de toute provocation et fassent preuve de patience, de sincérité et de bonne foi, sans se détourner de l'heureuse décision qu'ils ont prise. Ce n'est qu'ainsi que le climat de méfiance qui empoisonne l'atmosphère et empêche tout progrès pourra être dissipé. La deuxième condition est que M. Jarring ait la possibilité de poursuivre les conversations avec les parties au conflit, afin de mettre à profit l'arrêt des hostilités pour entamer avec elles une discussion franche et ouverte sur tous les aspects du problème. Si ces deux conditions étaient remplies, les conversations pourraient reprendre sur la base de la résolution [*242 (1967)*] du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, pour essayer de dégager les éléments d'un accord.

105. Je voudrais rappeler ici la position de mon gouvernement sur les divers aspects du conflit. Nous sommes toujours aussi fermement opposés à l'utilisation de la force en vue d'acquérir des avantages politiques, des gains territoriaux et d'imposer des solutions unilatérales, car on ne peut rien construire de durable sur l'inimitié et l'injustice. De même, les mesures visant à modifier unilatéralement le statut de la Ville sainte de Jérusalem sont inacceptables, quels que soient les motifs invoqués. La modification de ce statut dépasse, en effet, le cadre strictement régional et introduit dans le conflit un élément émotionnel dont le caractère explosif n'a guère besoin d'être souligné.

106. Notre objectif a toujours été et demeure l'instauration d'une paix juste et durable, une paix qui permette enfin la création d'une atmosphère saine dans la région. Car la guerre n'apporte aucune solution aux différends; elle ne sert même qu'à les compliquer davantage. Le conflit du Moyen-Orient ne fait pas exception à la règle. Ce conflit, qui dure depuis des années, a créé une situation hautement complexe et, comme dans les cas analogues, il traîne à sa suite la séquelle habituelle d'hostilité, de méfiance, de destructions et de problèmes annexes dont l'élimination exigera des efforts patients et ardus.

107. Cependant, et quelles que soient les difficultés à surmonter, nous devons toujours garder présent à l'esprit que l'alternative à la réussite de cette nouvelle tentative ne peut être qu'une crise de première grandeur aux conséquences imprévisibles. Devant la gravité de cette perspective, nous ne pouvons pas nous permettre un échec que l'opinion mondiale ne nous pardonnerait pas. Nous n'avons pas non plus le droit de décevoir ceux qui vivent quotidiennement les dures épreuves de la guerre et qui ont accueilli avec soulagement l'annonce du cessez-le-feu.

108. En parlant du conflit du Moyen-Orient, il est impossible de passer sous silence le drame auquel nous assistons en Jordanie. Assurément, la guerre est une chose affreuse, mais je crois que la guerre civile qui fait couler le sang fraternel d'un seul et même peuple, semant la haine et la désolation parmi les membres d'une même famille, dépasse en horreur tout ce que l'on peut imaginer. C'est le désir commun et sacré de mieux servir la patrie qui devrait animer tous les Jordaniens. Mon souhait le plus fervent est de voir cette lutte fratricide se terminer au plus tôt.

109. Je crois que, dans les circonstances présentes, le moment est propice pour mettre à profit les talents exceptionnels de M. Jarring, dont l'habileté, la diplomatie discrète et le tact sont universellement reconnus et appréciés.

110. Sans quitter la région du Moyen-Orient, je voudrais à présent m'arrêter sur un problème qui intéresse encore plus directement mon pays. Il s'agit de la question de Chypre. Le caractère particulier de la République de Chypre, composée de deux communautés nationales et basée sur l'égalité en droit de ces deux entités ethniques, ainsi que sur leur participation proportionnelle à tous les échelons des activités politiques, est entériné par des dispositions constitutionnelles et contractuelles.

111. Le but essentiel des conversations en cours entre les deux communautés de Chypre est d'explorer les possibilités d'un retour à la constitutionnalité et du rétablissement de conditions normales. Ces conversations, qui continuent depuis juin 1968, n'ont toujours pas abouti à un accord entre les deux communautés de l'île.

112. Bien que l'optimisme baisse toujours davantage, nous voulons encore conserver notre espoir de voir un jour s'ouvrir la voie vers une solution juste et équitable, sauvegardant l'indépendance de Chypre et les droits et intérêts des deux communautés dans le cadre de l'équilibre établi, reconnu et respecté à la naissance de l'Etat.

113. Je remercie encore une fois le Secrétaire général, son représentant spécial et les autorités de la Force des Nations Unies à Chypre, pour l'intérêt dont ils ont fait preuve à l'égard de la situation dans l'île, surtout dans une période où certaines tendances destructrices et le manque de sécurité ont compliqué davantage la situation, entravant la réalisation d'un accord entre les deux communautés.

114. Je voudrais dire aussi quelques mots sur un conflit qui continue d'être une source de danger pour la paix: la guerre du Viet-Nam. Cette guerre, qui a déjà fait d'innombrables victimes et semé la destruction dans les pays de la région, n'a pu encore être terminée, malgré la décision du président Nixon de retirer graduellement les forces américaines, et malgré la poursuite des pourparlers de Paris. Tant que le conflit se prolonge, le danger de son extension aux régions avoisinantes ne peut être écarté. Nous espérons sincèrement qu'une solution sera trouvée dans le cadre des Accords de Genève de 1954 et qu'il sera enfin possible à ce peuple malheureux et vaillant de disposer librement de son avenir.

115. Quand nous tournons nos regards vers l'Europe, nous voyons que, sur ce continent au moins, les efforts vers la détente commencent à porter leurs fruits. L'amélioration graduelle du climat politique, qui avait commencé l'année dernière, se poursuit activement. Nous assistons aujourd'hui à des contacts et à des discussions suivies entre les pays intéressés, y compris les Etats-Unis et le Canada, en vue de définir les bases sur lesquelles le renforcement de la sécurité européenne pourrait se réaliser. Grâce à ces contacts, les positions réciproques ont pu être clarifiées sur un grand nombre de points.

116. Cependant, la division de l'Europe en deux blocs, la présence sur le continent d'importantes forces militaires, les vues divergentes sur les problèmes fondamentaux, ne permettent pas d'éliminer aisément les points de désaccord. Les échecs successifs des années d'après-guerre nous ont enseigné la prudence. Afin d'éviter de nouvelles déceptions, il convient de poursuivre le processus de détente d'une manière progressive et sans hâte inutile. Il faut aussi du temps pour dissiper peu à peu le manque réciproque de confiance, héritage de la guerre froide.

117. Le récent traité signé entre l'Allemagne fédérale et l'Union soviétique représente à cet égard une étape importante qui, nous l'espérons, sera suivie d'autres accords, éliminant ainsi, l'une après l'autre, les sources de tension.

118. Les perspectives de la réunion d'une conférence sur la sécurité européenne se situent dans ce contexte. Si des progrès aussi encourageants que ceux enregistrés jusqu'à présent se réalisent dans un proche avenir, la voie menant à une véritable détente et à une coopération fructueuse entre tous les pays du continent sera enfin ouverte.

119. Cette année marque le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui constitue, sans aucun doute, l'un des documents les plus importants adoptés par notre Organisation, et dont la Turquie est l'un des auteurs. Depuis l'adoption de cette déclaration historique, 26 pays ont accédé à l'indépendance. Ce résultat est en grande partie dû aux efforts incessants de notre Organisation, et plus particulièrement au travail remarquable effectué par le Comité des Vingt-Quatre.

120. Mais bien que les progrès enregistrés au cours de la décennie écoulée soient remarquables, nous n'avons pas encore réussi l'éradication complète de ce fléau anachronique, qui subsiste notamment dans la moitié sud du continent africain.

121. Ceux qui essaient d'entraver l'application des mesures adoptées en vue d'aider les peuples asservis qui luttent pour leur droit le plus naturel poursuivent un but aussi révoltant qu'inutile. C'est une attitude inadmissible. Je m'élève encore une fois avec force contre la politique d'*apartheid*. Malgré tous les appels, cette politique inhumaine continue d'être appliquée. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud ignore avec un égal entêtement les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la Namibie mettant fin au régime de tutelle, et étend à ce pays aussi son régime d'*apartheid*.

122. En tant que membre actif du Conseil des Nations Unies pour la Namibie depuis le début, la Turquie voudrait ici exprimer sa satisfaction de pouvoir faire état à

l'Assemblée générale des quelques progrès enregistrés sur cette question. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a effectivement commencé à user de certains de ses pouvoirs exécutifs. Par ailleurs, la décision du Conseil de sécurité [*résolution 284 (1970)*] de demander l'avis de la Cour internationale de justice constitue un autre acte positif pouvant éclairer l'aspect juridique des mesures que nous pourrions être appelés à prendre dans l'avenir.

123. Toujours en Afrique, la Rhodésie du Sud, par son régime illégal, minoritaire et inhumain, continue à perpétuer un autre exemple de colonialisme. Mon pays n'a pas reconnu ce régime et applique rigoureusement les sanctions économiques obligatoires décidées par le Conseil de sécurité pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies.

124. Malheureusement, il est maintenant clair que les sanctions économiques obligatoires n'ont pas réussi et que l'isolement économique et diplomatique du régime illégal n'a pas donné les résultats escomptés. Par conséquent, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait trouver de nouveaux moyens pour assurer l'application de ses décisions.

125. La vingt-cinquième session de l'Assemblée générale sera un tournant historique dans le domaine de la coopération économique et sociale. Nous allons en effet adopter le document sur la stratégie du développement international [*A/7982 et Corr. 1*] et inaugurer la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ce sont les deux aspects étroitement liés d'une seule et même question.

126. Les buts et les objectifs de la stratégie du développement sont maintenant élaborés. Bien que le document ne semble pas devoir être aussi complet que nous l'aurions souhaité après deux années d'efforts intensifs, nous espérons néanmoins qu'il sera possible, à partir de cette base, d'arriver, au cours de la Décennie, à un accord général sur les mesures de politique afin que ces objectifs soient réalisés. C'est une entreprise dans laquelle nous ne pouvons pas échouer. La voie menant à la prospérité et au bien-être des deux tiers de l'humanité passe par le succès de la deuxième Décennie. Dans la mesure où nous parviendrons à lui donner un contenu réel, en harmonie avec les buts et les objectifs de la stratégie du développement, nos chances de vivre dans un monde stable et pacifique seront accrues.

127. Il convient toutefois de se rappeler qu'il faudra un siècle pour doubler le niveau de vie moyen actuel selon le taux de croissance proposé dans la stratégie du développement. Si nous considérons le dynamisme extraordinaire de notre époque, cet objectif peut s'avérer beaucoup trop modeste.

128. Je voudrais, à ce propos, dire aussi un mot sur les développements négatifs qui se manifestent dans le commerce international. La part des pays en voie de développement dans ce commerce continue à diminuer. Il est indispensable que les mesures proposées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement soient appliquées afin de renverser cette tendance.

129. Un problème qui tend à affecter de plus en plus la vie des hommes est celui du milieu humain. Nous assistons à une explosion démographique sans précédent. L'urbanisation et l'industrialisation rapides ont compliqué davantage les problèmes créés par ce phénomène. L'épuisement des ressources naturelles, la pollution de l'air et de l'eau ont des effets sur l'équilibre de la nature. Ce sont des questions hautement complexes qui doivent être attaquées à l'échelle universelle. Les Nations Unies sont l'un des meilleurs forums où cela peut être entrepris. Nous nous félicitons du travail accompli par le Comité préparatoire pour la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain. Mon pays, qui s'occupe activement de ces problèmes, se fera un devoir de contribuer au succès de la Conférence de 1972[7] et aux efforts des Nations Unies dans ce domaine.

130. En parlant de milieu humain, je voudrais m'arrêter un instant sur un problème qui, j'en suis sûr, est d'intérêt général. Je veux parler des fléaux naturels qui affectent la vie de dizaines de milliers d'être humains et causent des ravages dans tous les pays du monde. En effet, beaucoup de pays, le mien y compris, sont victimes de catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les inondations, etc. Quelques mois après le désastre que nous avons subi à Gediz, en Anatolie, le Pérou a dû faire face à une catastrophe causée par un tremblement de terre qui a ravagé son territoire et entraîné la perte de dizaines de milliers de vies humaines. Je voudrais encore une fois exprimer nos sentiments de profonde sympathie à ce peuple courageux et douloureusement éprouvé, ainsi qu'au peuple roumain, qui a été récemment victime d'inondations catastrophiques.

131. Il est bien naturel que la conscience humaine se révolte devant ces destructions et que tous les peuples du monde viennent spontanément offrir, dans la mesure de leurs moyens, leur aide généreuse aux victimes. L'assistance que les Nations Unies et les institutions spécialisées ne manquent pas non plus d'apporter dans ces moments difficiles est reçue avec gratitude par ceux qui subissent ces épreuves.

132. Mais je crois que le moment est venu de faire face à ce problème à l'échelle mondiale et d'une façon plus systématique. Il serait souhaitable de créer un mécanisme doté de moyens techniques et financiers adéquats au sein des Nations Unies afin de rendre possible l'organisation rapide des secours et d'apporter l'assistance matérielle et technique nécessaire à ceux qui en ont un besoin urgent. Ma délégation se propose de présenter, au cours de cette session, l'inclusion d'un nouveau point à l'ordre du jour et un projet de résolution à cet effet. Elle sera heureuse d'associer les autres délégations qui le souhaiteraient à cette initiative humanitaire, dont le seul but est de soulager la misère des pays et des peuples qui en sont les victimes.

133. Pour terminer, je voudrais renouveler ici un vœu que j'ai déjà eu le privilège de formuler mais qui, je crois, mérite d'être répété. Ce vœu, c'est celui de pouvoir vivre dans un monde meilleur où tous nos problèmes trouveraient une solution. Il reste encore beaucoup à faire pour y arriver, mais je pense que, malgré l'importance et le nombre des obstacles qui restent à franchir, nous avons tous conscience de l'existence d'une lueur d'espoir éclairant la route à suivre. Cette lueur est le génie de l'homme qui a permis à l'humanité de remporter tant de succès éblouissants dans le domaine de la science. Le jour où nous parviendrons à

[7] Conférence des Nations Unies sur le milieu humain, qui doit se réunir en Suède en juin 1972.

mettre ce génie au service de la paix, le principal obstacle aura disparu.

134. Je voudrais conclure mes propos sur cette note d'espoir et en exprimant ma ferme conviction qu'aspirer à un monde meilleur n'est point un rêve irréalisable, mais un idéal parfaitement accessible.

135. M. CAMACHO OMISTE (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection si méritée. Vos qualités personnelles et les titres que s'est acquis le Gouvernement de la Norvège, ce noble défenseur de nos valeurs fondamentales et de la paix, vous désignaient tout naturellement pour présider cette Assemblée des peuples du monde.

136. Je voudrais féliciter également Mme Angie Brooks-Randolph, qui a su diriger avec tant de compétence les travaux de la vingt-quatrième session.

137. Au Secrétaire général, U Thant, je tiens à réitérer le salut cordial de mon gouvernement. Ses grandes qualités, son dévouement exemplaire à la cause des Nations Unies méritent toute notre reconnaissance et toute notre admiration.

138. Dans le même esprit, je rends hommage à tous les fondateurs de notre Organisation, créée il y a 25 ans pour renforcer l'unité et la compréhension entre les hommes. Notre gratitude et notre admiration vont à ceux qui ont lutté et qui sont morts au cours de deux guerres mondiales pour défendre le droit des peuples à vivre à l'abri de l'oppression, de la peur et de la misère; notre gratitude et notre admiration vont à tous les hommes d'Etat qui ont élaboré la Charte des Nations Unies et qui y ont souscrit; elles vont aux intellectuels, aux savants, aux soldats, aux ouvriers et aux paysans qui ont soutenu et rendu possible la création et l'existence de cette tribune; elles vont aussi à tous ceux qui continuent de travailler, de se battre et d'offrir leur vie pour assurer la paix, la justice et le progrès et pour en faire une réalité féconde pour tous les hommes et tous les peuples de la terre.

139. Le Gouvernement révolutionnaire de mon pays vous envoie, Messieurs, par mon intermédiaire, ce message d'amitié qui constitue au premier chef un acte de foi dans les Nations Unies. A cet égard, je crois pouvoir dire que la Bolivie, au même titre que d'autres nations, croit en la paix et en la sécurité internationales. Nous avons foi dans les principes de la coexistence et de la coopération. Nous sommes convaincus que les peuples en voie de développement connaîtront la justice et le progrès, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination et dans le respect de l'égalité souveraine des Etats.

140. Nous avons foi en l'intelligence, la capacité créatrice et la vocation pacifiste du genre humain. Nous voulons redire notre confiance dans les immenses possibilités que nous assure pour l'avenir l'action concertée des Etats. Nous affirmons notre confiance en l'avenir des nations jeunes, en leur capacité de conjuguer efficacement leurs efforts afin de transformer la société internationale, de mettre fin à l'oppression, à la misère et à l'assujettissement qui caractérisent notre époque et de faire naître un monde nouveau où le respect réciproque, l'harmonie et l'interdépendance seront la base même de la coexistence internationale.

141. Le gouvernement que je représente s'est vu confier les destinées de la République le 26 septembre de l'année dernière. Les 12 mois qui se sont écoulés depuis lors ont été marqués par la mise en œuvre d'un programme national résolument de gauche, orienté vers les réformes économiques, la justice sociale et la libération. Dans l'optique révolutionnaire de son action interne, la Bolivie a proclamé sa volonté de pratiquer une politique extérieure indépendante qui, par-dessus la confrontation idéologique entre l'Est et l'Ouest, offre la possibilité d'une large ouverture vers tous les pays de la communauté internationale et de la solidarité la plus étroite avec les peuples du tiers monde. Ainsi, notre politique extérieure complète-t-elle d'une façon décisive l'effort déployé sur le plan national pour libérer le pays des structures qui l'assujettissaient, ce qui suppose une ample participation populaire.

142. De même que le rythme du changement économique et social reste étroitement lié au degré de participation effective de la population à l'élaboration et à l'exécution des programmes du développement et de la politique générale du pays, de même, l'adhésion et l'appui du peuple constituent la garantie essentielle de l'émancipation nationale et de la réalisation des objectifs de la stratégie du développement et de la politique extérieure. En effet, l'histoire nous a montré que les petits Etats, qui n'ont ni grandes armées, ni ressources suffisantes, ne peuvent compter, pour leur sécurité et leur progrès, que sur la confiance et la volonté de transformation qui animent leur peuple.

143. Notre politique internationale exprime donc la volonté du peuple bolivien d'affirmer sa personnalité propre. Elle se traduit par une attitude franche, objective, amicale et constructive. Nous ne cachons pas nos positions, nous ne dissimulons pas nos buts, notre action ne repose ni sur des consignes ni sur des préjugés, nous nous plaçons en face de la réalité et nous sommes disposés à participer à toute initiative qui favorise la coexistence pacifique de toutes les nations de la terre. Tel est le style que nous souhaitons imprimer à notre diplomatie nouvelle; c'est le style auquel tendent les jeunes générations.

144. Tous les principes que proclame la Charte des Nations Unies sont liés, par leur essence, au concept et à la pratique de la coexistence pacifique. Les Etats seraient incapables de coexister harmonieusement s'ils ne respectaient pas l'intégrité territoriale des autres Etats, s'ils ne s'abstenaient pas d'intervenir dans les affaires intérieures de leurs voisins, s'ils ignoraient l'égalité souveraine des uns et des autres, s'ils méconnaissaient le droit à l'autodétermination et s'ils faillissaient à leurs devoirs de coopération et de solidarité internationale.

145. Mais par définition, coexistence suppose pluralisme. Ils se trompent, ceux qui prétendent uniformiser le monde en lui imposant une seule religion, un seul mode de vie, une idéologie uniforme ou les mêmes valeurs culturelles. Nous proclamons, quant à nous, le droit des peuples à affirmer leurs caractéristiques nationales et à imprimer la direction qu'ils souhaitent à leur développement. Nous proclamons leur droit à disposer de leurs ressources naturelles, à commercer et à naviguer librement, à définir eux-mêmes leur politique extérieure et à se doter des institutions qui répondent à leurs nécessités internes. La seule limitation possible est celle qu'imposent le respect des droits des autres Etats

et le respect des libertés humaines. La coexistence se fonde inévitablement sur la diversité. Elle doit être garantie et sauvegardée à l'échelle mondiale comme à l'échelle régionale, aux Nations Unies comme à l'Organisation des Etats américains, en Europe comme en Asie et en Afrique, enfin, partout où il existe plus d'une société organisée.

146. "L'unité dans la diversité": tel fut le thème de la dernière réunion des pays non alignés qui s'est tenue à Lusaka: il résume très éloquemment les idées que je viens d'exprimer.

147. Convaincus de la contribution qu'un effort de compréhension réciproque entre les peuples peut apporter au désarmement spirituel auquel nous aspirons, nous entretenons les relations diplomatiques les plus cordiales avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et avec le Gouvernement de l'Union soviétique. Les liens traditionnels qui nous unissent à l'Amérique latine et à de nombreux pays d'Europe se sont désormais étendus au monde socialiste et aux Etats nouveaux qui apparaissent dans toutes les régions du monde. Dans le cadre de cette politique d'ouverture qui tend vers des horizons nouveaux, nous cherchons à nous faire des amis, à supprimer les barrières idéologiques qui entravent les relations internationales, à frayer de nouveaux chemins au dialogue et à la fraternité et à trouver de nouvelles formules de coopération mutuelle.

148. En contrepartie de l'attitude que nous observons à l'égard de tous les Etats du monde, la seule chose que nous exigions, c'est que l'on reconnaisse notre propre droit à l'autodétermination et que l'on respecte le principe de la non-intervention. Les raisons en sont claires, car, indépendamment des brèches de la guerre froide, la reconnaissance des Etats et des gouvernements répond à une faculté souveraine et inaliénable que nous ne sommes pas disposés à abandonner et que nous ne voulons pas subordonner à la volonté d'un tiers. Nous exercerons cette faculté chaque fois que nous estimerons que cela répond à l'intérêt national.

149. Comme tous les représentants réunis ici, nous sommes préoccupés par les problèmes de la sécurité mondiale. Ils nous angoissent particulièrement en raison des traditions pacifistes de la Bolivie et parce que notre pays, à l'égal de bien d'autres, n'a jamais commis d'agression. Nous pouvons affirmer avec un légitime orgueil que pas un seul pouce du territoire bolivien n'a été conquis à la faveur d'une guerre internationale.

150. C'est pourquoi, lorsqu'on se demande qui menace la paix, nous pouvons répondre haut et clair que ce sont ceux qui accumulent des armes, ceux qui font passer leurs intérêts impérialistes et colonialistes au-dessus du bien commun de la société internationale, ceux qui font fi des déclarations et des résolutions des Nations Unies et de leurs organes, ceux qui exploitent, envahissent et dépouillent les autres peuples, ceux qui refusent de reconnaître le droit à la liberté, à l'égalité et au développement économique d'autrui.

151. On a dit qu'il était illusoire de s'imaginer que la paix mondiale dépend des Nations Unies et que, bien au contraire, c'est notre Organisation qui dépend de la paix entre les Puissances mondiales. Nous ne partageons pas cette opinion et nous admirons tout ce que les Nations Unies ont fait pour éviter la guerre.

152. Nous reconnaissons, certes, la nécessité de démocratiser les relations internationales afin de permettre aux Etats moyens et petits d'exercer une influence véritable sur les décisions qui affectent l'humanité. Les pays en voie de développement ne peuvent pas se borner à être les instruments de la sauvegarde des intérêts des superpuissances. La Bolivie n'est pas, et ne désire pas être, un pays aligné ou le satellite de l'une quelconque des grandes puissances.

153. Le risque le plus grand qui pèse probablement aujourd'hui sur les Nations Unies, ce n'est pas qu'elles disparaissent mais bien que, en raison de la carence de décisions politiques, elles ne se transforment en un organisme techniquement utile mais politiquement inefficace.

154. Le monde ne peut pas accepter une "paix romaine", c'est-à-dire un ordre imposé par les puissants. Au stade actuel de la civilisation, la communauté internationale possède des moyens suffisants pour mettre fin aux conflits, grands et petits. Ce qui manque, c'est uniquement que soient appliquées les mesures efficaces prévues par la Charte pour prévenir et éliminer les menaces et pour réprimer les actes d'agression et autres violations de la paix. Il faut, au surplus, que les Etats prennent les décisions et assument les responsabilités qui leur incombent. Combien plus raisonnable serait notre monde si seulement on respectait les principes de la Charte!

155. En ce qui concerne l'avenir des Nations Unies, dont nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire, nous devons veiller à ce que notre Organisation ne connaisse pas le sort de la Société des Nations. Pour cette dernière, "les triomphes passaient inaperçus tandis que les échecs trouvaient un écho retentissant". Il est encore temps d'adapter l'Organisation des Nations Unies aux nécessités de la vie internationale contemporaine. D'autre part, nous ne devons pas oublier les leçons décisives du passé: de même que défaut d'adhésion des Etats-Unis au Pacte de la Société des Nations fut la cause originelle de la faiblesse de cette dernière, de même l'absence d'Etats importants enlève à nos délibérations le caractère universel qu'elles devraient avoir.

156. Face à cette situation, qui est reconnue par un grand nombre de pays, il est impérieux de donner effet à la règle de l'universalité; faute de quoi les Nations Unies se convertiront en une association restreinte. Etant donné la manière dont nous entendons ce principe, nous ne pouvons partager la thèse de ceux qui voudraient tenir à l'écart des Nations Unies un Etat quel qu'il soit dont l'existence constitue une réalité irréfutable. Cet argument vaut dans tous les cas. Voilà pourquoi le Président de mon pays, le général Alfredo Ovando Candia, a dit au sujet de l'un d'entre eux – de façon très claire et catégorique – que, fidèle à sa politique internationale, la Bolivie souhaiterait que soient représentées dans notre Organisation aussi bien la République de Chine – avec laquelle nous entretenons traditionnellement des relations diplomatiques – que la République populaire de Chine.

157. Nous sommes pleinement conscients des difficultés qu'entraîne une telle position; mais ce qui nous préoccupe davantage, ce sont les conséquences possibles d'une situa-

tion caractérisée par le fait qu'une grande partie de la population mondiale n'est pas représentée aux Nations Unies et échappe aux obligations découlant de la Charte.

158. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que la délégation de la Bolivie condamne sévèrement la survivance des régimes coloniaux et l'apparition du néo-colonialisme dans le monde. Ces problèmes sont aggravés par la persistance de la discrimination raciale et des affronts à la dignité humaine. Malheureusement, il semblerait que les déclarations et résolutions adoptées pour mettre fin à de telles situations restent sans effet devant le manque de sensibilité de gouvernements résolus à entraver le cours de l'histoire et à violer les principes essentiels de la Charte. Cependant, ce qui nous encourage, c'est de savoir que l'humanité prend de plus en plus conscience de ces graves problèmes et que le désir des peuples colonisés de s'émanciper l'emportera en fin de compte et mettra un terme à cette honteuse situation. Dans cet ordre d'idées, la lutte des peuples africains a été exemplaire et mérite l'admiration générale.

159. Les maux que le colonialisme inflige aux nations colonisées sont très graves. Non seulement il détruit leurs populations et leur économie, mais leur développement historique s'en trouve déformé à tel point qu'avec le cours des ans, il devient très difficile d'y porter remède. Le conflit du Proche-Orient est l'un des héritages les plus graves d'un passé analogue. Voilà pourquoi nous sommes certains que les problèmes que nous réussissons à résoudre aujourd'hui sont les maux que nous épargnons aux générations à venir.

160. La Bolivie a toujours refusé de reconnaître la légitimité des conquêtes territoriales obtenues par la force. Nous n'avons pas modifié cette position de principe. De même, nous nous en tenons au critère qui nous a conduits à appuyer, en 1947, la création d'un nouvel Etat au Moyen-Orient. Si la conquête et la victoire ne justifient ni ne consolident des droits, beaucoup moins encore peuvent-elles justifier les injustices infligées aux populations originales d'un territoire. Tous les peuples, grands et petits, doivent avoir la même possibilité de s'organiser en sociétés et de vivre en paix avec leurs voisins. C'est pourquoi, qu'il s'agisse de l'initiative des Nations Unies ou de l'action de gouvernements de bonne volonté, tout effort tendant à dégager une solution satisfaisante recevra notre appui, et, assurément, celui de la plupart des membres de la communauté internationale. Nous formons des vœux pour que la paix soit enfin ramenée en cette région si bouleversée.

161. Les questions que les grandes puissances ont laissé sans solution à la fin de la deuxième guerre mondiale sont également très complexes: les séquelles de la guerre froide et de la division du monde en zones d'influence.

162. Cependant, dans toute cette incertitude, nous sommes heureux de pouvoir relever, en tant qu'élément positif, la récente signature du Traité conclu entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique. L'humanité accueillerait avec soulagement l'annonce d'accords similaires entre Etats de l'Est et de l'Ouest qui, bien qu'ils soient dotés de systèmes politiques et sociaux différents, s'efforcent de coexister pacifiquement en recourant au dialogue et en reconnaissant les réalités inéluctables.

163. Le monde continue cependant à connaître malheurs et soubresauts. Les événements qui se déroulent depuis de nombreuses années en Asie du Sud-Est sont un autre et dramatique sujet d'inquiétude. Un peuple qui, comme tous les autres, aspire à vivre en paix, souffre des conséquences de la confrontation universelle qui marque notre époque. Bien qu'on ait pu éviter jusqu'ici la guerre totale, les conflits armés localisés qui existent en diverses régions mettent manifestement en danger la sécurité mondiale et font douter de la capacité de notre Organisation internationale ainsi que de celle des grandes puissances d'assurer la coexistence pacifique des nations. Sans aucun doute, une des raisons du mécontentement et de la révolte des jeunes générations partout dans le monde, c'est l'impossibilité d'expliquer certains faits tels que ceux qui ont lieu quotidiennement au Viet-Nam. Assister de façon répétée à d'inutiles pertes de vies et de biens ne peut que susciter un sentiment de démoralisation, d'impuissance et de frustration, sans parler des réactions désespérées qui ne peuvent apparaître, dans ces conditions, que comme justifiées. Pour mettre fin à un problème aussi grave, il est nécessaire que la concurrence entre les parties les plus directement intéressées se manifeste sous une forme nouvelle, dans un effort de reconstruction et de développement de ces régions qui, au lieu d'être des zones d'expériences militaires, deviendraient le théâtre d'une compétition constructive. Le point de départ d'une telle entreprise devra être nécessairement la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples. S'il n'en était pas ainsi, nous verrions se réaliser l'ancienne prophétie d'Esaïe: "Les messagers de paix pleurent amèrement."

164. Je ne crois pas que s'abstenir d'examiner ou même d'évoquer les problèmes délicats qui se posent à la communauté internationale soit le bon moyen de les résoudre. Le seul passage du temps ne saurait pas non plus contribuer à leur solution. Nous sommes pleinement conscients de la difficulté et du caractère brûlant de ces problèmes, nous savons qu'ils ne peuvent que susciter des réactions hostiles. Cependant, nous sommes convaincus que si nous exposons nos positions de façon loyale et sincère, nous faciliterons la compréhension entre les peuples. Combien de souffrances auraient été évitées à l'humanité si on avait mis en pratique cette idée si simple! Au surplus, l'amitié que mon gouvernement porte aux Membres de l'Organisation et le sentiment de solidarité qui l'anime à leur égard m'obligent à respecter ce principe. L'opinion publique en Bolivie sait que mes paroles traduisent fidèlement ses convictions et ses sentiments propres.

165. Signaler les questions qui n'ont pas encore trouvé de solution ne saurait signifier méconnaissance des importants progrès réalisés par notre Organisation dans sa lutte pour le bien commun. Les Nations Unies ont contribué de façon significative au développement du droit international, à la prestation de services inappréciables destinés à combattre la maladie et la faim et à promouvoir la culture et l'éducation; elles ont permis aux Etats de mieux comprendre les problèmes sociaux, d'organiser un système de coopération administrative spécialisée et d'assistance technique et de s'attaquer aux problèmes complexes du commerce et du développement international. Mais, par-dessus tout, notre Organisation nous a permis d'éviter une guerre totale depuis un quart de siècle. Devant une telle contribution, nous ne pouvons que déclarer notre satisfaction et dire notre reconnaissance aux Etats, aux institutions et aux hommes qui l'ont rendu possible.

166. L'un des plus importants témoignages que les Nations Unies laisseront à la postérité est le précieux système juridique qu'elles ont édifié et qui embrasse une grande variété de sujets. Partant de la Charte des Nations Unies, les traités et accords élaborés sous l'égide de l'Organisation régissent des aspects toujours plus vastes des relations internationales. Mon gouvernement a donné son approbation à plusieurs de ces conventions et j'aurai moi-même, très prochainement, le plaisir de déposer de nouveaux instruments de ratification.

167. Parmi les sujets qu'examinera l'Assemblée cette année, il en est un qui nous intéresse très particulièrement: il s'agit de l'utilisation à des fins uniquement pacifiques des fonds marins et océaniques ainsi que de leur sous-sol. Il est désormais universellement admis que les ressources de la mer sont le patrimoine de l'humanité tout entière et qu'elles constituent une réserve précieuse pour l'avenir, qu'il convient de préserver et d'exploiter rationnellement dans l'intérêt commun. Les déprédations qui ont si tristement caractérisé dans le passé l'exploitation des ressources naturelles en général ne doivent pas se répéter dans ces régions si riches des fonds marins.

168. En définissant les buts juridiques à se fixer en la matière, il est essentiel de songer aussi bien à la protection de l'intérêt général qu'à la défense des droits légitimes des Etats riverains. Mais il serait impossible d'autre part d'ignorer la situation spéciale de ces pays qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas de littoral propre, mais qui forment le quart des Membres de notre Organisation, soit environ la moitié des pays en voie de développement. Une réunion spéciale à laquelle seraient convoqués les pays sans littoral pour examiner toutes ces questions faciliterait la recherche de formules et de solutions adéquates.

169. La Bolivie est prête à continuer à coopérer le plus largement possible au perfectionnement des règles devant régir cette matière. Mieux encore, elle souhaiterait donner son appui aux thèses que défendent la majorité des pays en voie de développement; pour cela, tout ce qu'elle demande, c'est que l'exploitation et l'utilisation futures des ressources de la mer se fassent de telle manière qu'elle soit largement compensée du préjudice que représente pour elle le fait de ne pouvoir disposer de façon indépendante d'une zone maritime qui lui appartienne en propre. Il conviendrait donc de mettre au point un régime de libre accès à la mer qui prévoie la possibilité d'établir, d'accord avec les pays riverains, les moyens de communication nécessaires pour donner effet au droit de libre accès, et, dans l'exploitation des fonds marins, d'assurer un traitement préférentiel, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, aux peuples qui se trouvent dans un état d'infériorité parce qu'ils n'ont pas de littoral. Lorsque cette question sera traitée à la Première Commission, ma délégation y reviendra et exposera sa position de façon plus détaillée.

170. Nous avons déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion de dire que la Bolivie aspirait à obtenir un accès souverain à l'océan Pacifique: c'est une aspiration à laquelle nous ne saurions renoncer, indépendamment des considérations ci-dessus. En réitérant cette position, le président de la Bolivie, le général Alfredo Ovando Candia, a dit qu'il était disposé à entamer une négociation franche et libre qui permette d'arriver à un accord honorable et constructif avec la République du Chili, compte tenu de nos intérêts réciproques, afin de résoudre un problème qui nous sépare de longue date et d'ouvrir une nouvelle ère d'amitié et de collaboration. Un accord conclu dans cet esprit constituerait le plus grand des apports à la cause de l'unité de l'Amérique latine, ce serait une magnifique contribution à la coexistence, ainsi qu'un exemple de compréhension internationale.

171. Le tiers monde, qui est le monde des peuples pauvres, est en train de vivre l'aventure de l'indépendance et de la liberté. Mais, assez paradoxalement, au moment où l'assistance extérieure en faveur du progrès de ces pays devrait être la plus efficace, nous constatons avec découragement que la première Décennie des Nations Unies pour le développement n'a pas répondu à l'attente des peuples. On pourrait même affirmer que la Décennie passée a représenté pour le monde ce que l'Alliance pour le progrès, sur un plan régional, a été pour l'Amérique latine.

172. Ce serait faire preuve de naïveté que de penser qu'un pays quelconque sacrifiera l'intérêt national à la cause de la coopération internationale. Il ne s'agit nullement d'exiger quoi que ce soit qui ne soit dans l'intérêt commun. Nous voulons seulement que l'on comprenne que la misère des deux tiers de l'humanité concerne au premier chef les peuples prospères, qui devraient penser que leur existence confortable ne saurait se perpétuer dans un monde insatisfait.

173. Il est évident que les nations développées ont eu à connaître ces derniers temps des difficultés particulièrement aiguës. L'histoire et la science économique nous enseignent néanmoins que les sociétés ne sont jamais totalement à l'abri de difficultés. Si l'on devait remettre les devoirs qu'impose la solidarité dans l'attente d'une conjoncture plus favorable, il n'y aurait jamais de coopération efficace. De même que le programme de reconstruction européen, exécuté dans les conditions les plus défavorables aussi bien pour les vainqueurs que pour les vaincus de la deuxième guerre mondiale, a été couronné de succès, de même nous pouvons compter que les tensions actuelles se résorberont et que la situation interne des pays obligés de coopérer s'améliorera de façon totale et parfaite. Les problèmes internes compliqués qui existent dans bien des pays sont étroitement liés à la grave détérioration de l'économie mondiale et ne pourront trouver de solutions simultanées que dans le cadre d'une stratégie globale.

174. Le manque de compréhension quant à la portée du concept de coopération internationale a sans doute été une des causes de l'échec de la dernière Décennie. Voici quelque temps que la coopération n'est plus considérée comme une action de bienfaisance ou une manifestation de philantropie. En plus des aspects liés au devoir de justice et de réparation pour les maux infligés par le colonialisme et pour la déformation de la structure du commerce mondial qui en est résultée, l'assistance internationale revêt, du fait même des dispositions de la Charte, un caractère d'obligation juridique inéluctable. Elle représente aussi un droit auquel les pays en voie de développement ne sauraient renoncer. Au surplus, elle répond à une nécessité de la vie internationale et est la base indispensable de l'interdépendance que

réclame la paix mondiale. En préparant la stratégie pour la deuxième Décennie, il convient de réfléchir à ces idées générales, d'établir clairement les droits et devoirs réciproques ainsi que les engagements à assumer, d'établir un calendrier, et de proclamer la volonté de changer, dans le cadre d'un effort systématique et à longue portée, les pénibles réalités de l'heure.

175. On devrait tout particulièrement analyser la situation des pays les moins développés parmi les pays en voie de développement. Ces pays constituent le pôle opposé des sociétés de consommation opulentes qui accumulent les richesses du monde. C'est là que se concentrent les principales tensions sociales et, partant, les plus grands risques pour la paix et la sécurité. Dans ces régions, les postulats de justice et de progrès, qui constituent le thème du présent anniversaire, font défaut plus que partout ailleurs.

176. Octroyer à ces pays des crédits en quantités et dans des conditions inversement proportionnels à leur degré de développement aiderait beaucoup à leur capitalisation. L'ouverture immédiate de marchés pour leurs exportations leur permettrait de rompre le goulot d'étranglement où se trouve leur commerce extérieur. Une action énergique destinée à corriger les disparités sociales et géographiques stimulerait leur progrès.

177. Bon nombre des idées fondamentales intéressant les relations économiques ont été exposées et réitérées dans le passé. On les retrouve dans les accords et les résolutions des Conférences des Nations Unies pour le commerce et le développement. Le groupe des Soixante-Dix-Sept a résumé ses aspirations dans la Charte d'Alger[8], l'Amérique latine dans le Consensus latino-américain de Viña del Mar[9]. Il importe maintenant de reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un ensemble de mesures isolées et fortuites, mais bien d'un programme cohérent, d'une large portée, destiné à modifier de fond en comble les modalités de la coopération et du commerce.

178. Il n'est plus possible d'admettre la contradiction que représentent d'une part le transfert de ressources financières limitées, et, d'autre part, la récupération impatiente – pour ne pas dire précipitée – de capitaux et de dividendes qui n'ont pas eu le temps nécessaire de contribuer à la réalisation des buts initiaux du développement.

179. En fin de compte, le capital privé étranger ne constitue pas un apport généreux. Il est utile lorsqu'il favorise l'industrialisation et s'adapte aux plans locaux de développement. Mais on ne doit pas oublier qu'il s'agit avant tout d'un négoce qui, comme tous les autres, doit tenir compte de certaines contingences, sans s'attendre à des traitements privilégiés qui annuleraient l'intérêt du pays récepteur. Le climat socialement et politiquement idéal tant de fois réclamé ne pourra jamais se trouver dans des sociétés tenaillées par la nécessité.

180. D'autre part, le mouvement de récupération des ressources naturelles dans les secteurs stratégiques de l'économie non seulement est irréversible mais fait partie, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, des règles du jeu établies. Les modalités seront évidemment différentes selon les circonstances.

181. On a insisté pour que les conditions imposées à l'octroi des crédits extérieurs soient éliminées, afin que les fonds puissent être utilisés selon les options les plus favorables. On a déjà quelque peu avancé dans cette direction, mais il faut aller plus loin. En effet, il subsiste d'autres contraintes de caractère politique – et dans ce cas, comme dans les précédents, je ne me réfère pas uniquement aux Etats-Unis d'Amérique – qui restreignent indirectement la liberté de décision des pays bénéficiant de cette forme d'aide. Certes, l'on peut comprendre, dans une certaine mesure, que la politique de coopération soit liée aux objectifs nationaux des pays qui offrent l'aide; mais parfois, ces liens sont tellement rigides qu'ils empêchent de recourir à d'autres possibilités financières, techniques et commerciales également intéressantes.

182. Enfin, il est temps de trouver une solution au problème de la stabilisation du prix des produits de base à un niveau rémunérateur, problème qui est à l'étude depuis longtemps.

183. Il ne saurait y avoir de coopération véritable que dans le cadre d'une politique extérieure authentiquement indépendante; sinon, la coopération ne serait que le produit d'un état de subordination, de vassalité ou de dépendance.

184. N'est-ce pas le comble de l'absurde que de voir l'économie des trois quarts de notre globe reposer encore sur les vieilles techniques, la charrue égyptienne, la traction animale, la barque à voile et le moulin à eau? Ce n'est pas que ces peuples manquent de talent, mais ils ont été privés de tout accès à la vie moderne. Il y a là un champ d'action nouveau et fertile qui s'offre aux Nations Unies: réveiller les énergies endormies des peuples, les lancer dans l'aventure de la pensée, de la science et de leur propre transformation.

185. Dans l'entreprise en faveur du progrès, la coopération entre les pays en voie de développement jouera un rôle de premier plan. La multiplication des marchés, l'élargissement des horizons culturels, de meilleures possibilités de recherche technologique et, enfin, l'échange de personnes, d'idées et de marchandises, favoriseront la solidarité et la croissance économique. Dans cet ordre d'idées, nous avons fermement appuyé l'effort d'intégration tenté en Amérique latine, tant au niveau régional que sous-régional, et nous sommes certains que cet effort sera couronné de succès.

186. Les considérations qui précèdent ne nous font pas oublier que la responsabilité du développement incombe au premier chef aux pays intéressés eux-mêmes, et notamment à leurs classes dirigeantes, ce qui, dans de nombreux cas, suppose des transformations indispensables pour assurer la mobilité sociale et une meilleure répartition du revenu. Il ne s'agit pour personne de déléguer ses responsabilités à autrui, mais bien de créer en commun une entreprise d'intérêt général, au bénéfice de l'humanité tout entière.

187. Si nous nous rappelons les temps passés – et même des événements relativement récents – où la volonté du plus fort n'avait pas de limite et n'était assujettie à des

[8] *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session*, vol. I et Corr.1 et 5 et Add.1 et 2: *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.II.D.14), p. 473.

[9] Consensus adopté par la Commission spéciale de coordination latino-américaine le 17 mai 1969.

normes d'aucune sorte, nous reconnaîtrons que le temps ne s'est pas écoulé en vain pour les Nations Unies. Les imperfections actuelles sont certainement nombreuses et il faudra sans doute encore beaucoup de temps pour les corriger. Toutefois, les hommes ont pris conscience de leurs valeurs communes, et cette prise de conscience équilibre et modère indubitablement les excès de la politique de puissance. Il est possible que ce soit là la tâche la plus importante qu'ait accomplie notre Organisation. Et c'est cette mission menée à bien qui nous permet de saluer avec satisfaction la célébration de son vingt-cinquième anniversaire.

188. Les engagements pris aujourd'hui porteront leurs fruits à l'avenir. Il appartiendra donc aux générations futures d'accepter avec sérénité les responsabilités qui leur incomberont et de construire une société où la paix, la justice et le progrès seront une réalité tangible.

189. Les manifestations d'insatisfaction et de contestation des jeunes, reflet d'un monde déshumanisé, acquerront un caractère constructif et créateur lorsque débutera la nouvelle ère à laquelle tous les peuples aspirent: une ère véritablement et pleinement humaine.

190. Le PRÉSIDENT: Je donne la parole au représentant de Chypre, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

191. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*]: Si je prends la parole, ce n'est pas tant pour répondre au très honorable Ministre des affaires étrangères de Turquie que pour préciser brièvement notre position à l'égard de la question de Chypre; j'espère que nous ne sommes pas en désaccord. Mon gouvernement croit fermement à l'égalité, à l'équilibre et à la justice dans tous les cas, et plus particulièrement, bien entendu, dans le cas de Chypre. Nous appuyons donc fermement le principe de l'égalité de tous les citoyens de Chypre, quelles que soient leur race, leur couleur, leur croyance ou leur origine ethnique; par conséquent, nous reconnaissons aux membres de la communauté chypriote turque, des droits de citoyenneté égaux à ceux des Chypriotes grecs, sur la base des normes démocratiques universellement acceptées. De même, nous sommes en faveur d'une représentation proportionnelle des Chypriotes turcs dans tous les organes publics – législatifs, judiciaires et autres.

192. En dépit des difficultés qui ont surgi au cours des négociations actuelles nous sommes fermement convaincus que, dans un esprit de compréhension mutuelle, de conciliation et de coopération, les Chypriotes grecs et turcs trouveront, dans un Etat unitaire, une solution viable, juste et raisonnable, servant leur intérêt commun. En effet, ce qui les unit dépasse de loin ce qui semble les diviser.

193. A notre époque, alors que la technique a, en fait, unifié notre monde, il est réellement périmé d'entretenir des divergences qui ne sont pas du tout fondamentales mais découlent de notions désuètes.

194. A cet égard, je suis très heureux d'avoir eu la possibilité de dire tout cela au Ministre des affaires étrangères de Turquie et je saisis cette occasion pour le féliciter chaleureusement, ainsi que son pays, de l'excellente idée que représente le don qui vient d'être fait aux Nations Unies du traité signé en 1269 av. J.-C. par Hattousil et Ramsès II, le premier traité connu qui contienne les idées de paix, de coopération et d'amitié. Il s'agit là, je crois, du don le plus significatif qui ait jamais été fait aux Nations Unies, et je lui renouvelle mes félicitations.

195. Le PRESIDENT: Je rappelle aux représentants que la liste des orateurs qui désirent participer à la discussion générale est maintenant close.

La séance est levée à 17 h 45.

Litho in United Nations 77002 – January 1973 – 800